



Droit du locataire face au propriétaire

Par **sissi**, le **12/06/2011 à 00:19**

Bonjour, je suis locataire depuis bientôt 3 ans et je vais bientôt déménager, le problème est que je me suis aperçu depuis à peu près 1 an que ma propriétaire utilise l'eau sur mon compteur, et moi je paye les factures d'eau. Elle ne m'a jamais dit que son arrivée d'eau était branchée sur mon compteur. Ma question est quels recours pour faire valoir cet acte frauduleux et que dois-je faire pour demander réparation. Elle n'est jamais en retard pour demander le paiement du loyer alors j'estime que j'ai droit au remboursement des factures. Aidez moi pour le préjudice car je trouve ça malhonnête de sa part. Merci pour votre réponse que j'attends avec impatience.

Par **corimaa**, le **12/06/2011 à 00:59**

Bonsoir, les factures d'eau sont à votre nom ou au sien ? Et comment vous en êtes-vous rendu compte ?

Par **mimi493**, le **12/06/2011 à 02:13**

Il faut le faire constater par huissier

Par **sissi**, le **12/06/2011 à 10:38**

les factures sont à mon nom et je m'en suis rendu compte quand un jour j'étais seule à la

maison je lisais quand mon chauffe-eau c'est mis en route quelqu'un utilisait de l'eau à mon insu, comme la proprio était chez elle à côté elle seule pouvait utiliser l'eau j'ai crié et la plus rien elle a arrêté d'utiliser l'eau. que faire

Par **corimaa**, le **14/06/2011 à 16:55**

Si le chauffe-eau se met en route, cela veut dire que quelqu'un tire de l'eau chaude non ?
Puisque vous allez déménager, dites-lui que vous avez de gros soupçons qu'il n'y a qu'un compteur d'eau pour vous deux et que vous aimeriez qu'elle vous montre une quittance d'eau à son nom. Qui ne tente rien, n'a rien...

Par **sissi**, le **14/06/2011 à 18:31**

merci pour votre réponse mais d'après l'ADIL je n'ai droit à aucun recours ce qui est injuste car moi j'ai payé les factures d'eau et je ne peux rien demander comme dommages et intérêts

Par **corimaa**, le **15/06/2011 à 13:14**

Ah bon ? L'ADIL vous a dit que vous n'aviez aucun recours contre un propriétaire qui se fait payer son eau sur votre compteur ? Franchement, ça m'étonnerait si vous pouvez en amener la preuve.
Si la proprio ne veut pas vous prouver qu'elle a bien des factures d'eau à son nom, appelez la société distributrice d'eau et expliquez leur votre situation et s'ils peuvent ou non vous confirmer qu'il y a bien un deuxième compteur d'eau au nom de la proprio.
Faites un test, ne vous servez pas de l'eau pendant 24h. Le matin, vous relevez le compteur d'eau et à la fin de ces 24h, voyez s'il a bougé ou non. Si les chiffres du compteur ne sont plus les mêmes, c'est sûr que quelqu'un se sert de votre eau

Par **mimi493**, le **15/06/2011 à 13:16**

Le bailleur n'a aucune obligation de prouver qu'il a un abonnement d'eau
Un constat d'huissier me semble la seule solution opposable en justice

Par **sissi**, le **15/06/2011 à 14:57**

merci cela me soulage d'avoir des gens qui sont là pour éclaircir certains points, je vais lui en parler au plus vite. Merci beaucoup et à bientôt